

# Gourrier de Tourcoing

## JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS 6 mois . . . . . fr. 2.50  
un an . . . . . fr. 5.00  
Départements et Étranger : le port en sus

Rédaction & Administration  
1<sup>re</sup>, Rue de Renaix, TOURCOING

INSCRIPTIONS la ligne, 15 cent  
Réclames . . . . . id. 40 cent  
Demandes d'emploi: id. 20 cent

**LE COURRIER DE TOURCOING**  
*est en vente :*  
au Débit de tabacs, Grand'Place  
chez M. Duquennoy, débitant de  
tabacs, rue d'Anvers.  
chez M. Cyrille Vannesbus, li-  
braire, rue de la Dîme.  
chez M. Emila Vannesbus, libraire  
à Né du Midi.  
Aux Bibliothèques de la Gare  
(intérieur et extérieur).  
chez M. Prouvoost-Vermoesse-  
rue de Gand, 91

### LES RÉFORMES et les Finances

M. Poincaré a eu beau se laisser  
entraîner à prendre du service dans  
le Bloc, il est trop personnel, trop  
au-dessus de la médiocrité de carac-  
tère et du talent qui y règne pour  
passer sous le joug.  
Il veut déproncer à Commerce  
un discours qui pourrait être celui  
d'un président du Conseil, ministre  
des Finances, partisan de réformes  
profondes et radicales, mais dont  
la réalisation serait rigoureusement  
subordonnée à la nécessité d'écono-  
miser et d'amortir. « Si », dit-il pour  
conclusion, « comme j'en suis sûr, la  
légalité qui commence veut bien  
mériter de la Patrie, elle s'attachera  
par dessus tout à ramener la prospérité  
des finances publiques. »  
D'ailleurs « il faut que le Gouver-  
nement s'abandonne rien de son  
rôle directeur qu'il propose lui-même  
le choix d'un programme et la  
méthode d'exécution, qu'il se mette  
à la tête et non pas à la remorque de la  
majorité, en un mot qu'il revendique  
hautement l'honneur et la responsa-  
bilité de gouverner ».

Obi obi que voilà donc enfin  
l'ange d'homme de gouvernement,  
ferme, net, concluant de son devoir,  
des moyens de le remplir avec effica-  
cité et dignité, et qui nous change  
du langage soumis à la tyrannie du Bloc  
ou à son indigence que nous avions  
coutume d'entendre, depuis quatre  
ans, de la bouche de ministres  
surtout attentifs à bien interpréter  
les présages des augures de la Délégation  
de gauche.

Que la majorité nouvelle, imbue  
d'un esprit nouveau, s'en pénètre  
avant d'aller reprendre ses places  
dans l'hémicycle de la Chambre et en  
comprende toute la portée, c'est la  
pyramide gouvernementale redressée  
sur sa base, mais ce serait trop beau.  
Cette déclaration du ministre des  
Finances a été plus que fraîchement  
accueillie, comme tout son discours  
du reste, par la presse du Bloc et les  
journaux de l'ancienne tradition  
républicaine, de celle qui avait fait  
la sécurité de la République, sa grandeur  
et sa prospérité, sont seuls à  
l'approuver.

Quel qu'il en soit, et quel que soit  
aussi le sort parlementaire réservé à  
celui qui a eu la vigoureuse franchise  
de le prononcer, le discours de Com-  
mercy aura été comme une mitaine  
douche d'eau froide appliquée à

l'effervescence cérébrale des réfor-  
mateurs à tout prix.  
Au point de vue de départ de la  
législature nouvelle, M. Poincaré a  
tenu à dégager sa responsabilité de  
trésorier de la fortune publique en  
établissant le bilan sinistre d'une  
situation gravement ubérée : « Il  
serait criminel, a-t-il dit, de céder la  
vérité au pays, et de l'endormir dans  
une insouciance funeste. En 1906,  
l'équilibre n'a été obtenu qu'à l'aide  
de ressources exceptionnelles, élevant  
euphémisme qui, en français plus  
simple et plus brutal, ne traduit en  
un seul mot : l'emprunt. »  
Commu point de départ donc, le  
déficit.

Il faut trouver d'abord 80 millions  
pour le combler, mais, ces 80 millions  
trouvés, le budget de 1907 sera-t-il  
dégagé ? Écoutons le ministre des  
finances chargé de l'établir en  
équilibre :

« Pour 1907, les choses s'annoncent  
sous un jour encore moins favorable  
« Au lendemain de la séparation des  
« Chambres, j'ai réclamé aux divers  
« départements ministériels leurs  
« propositions de dépenses. Je ne les  
« ai totalement reçues qu'il y a trois  
« jours. Dans l'intervalle, mes collègues,  
« ont valablement lutté contre leurs  
« propres administrations pour réduire  
« les majorations demandées. Il n'en  
« est pas moins resté, après la révision  
« sévère à laquelle il est procédé,  
« des augmentations formidables, dues  
« pour le plupart, aux nécessités de  
« l'organisation militaire et à des lois  
« votées. Le gouvernement a décidé,  
« sur mes instances, de faire un nouvel  
« effort de compression, sans, bien  
« en ennu, réduire celles des dépenses  
« que commande à une nation pacifique  
« le souci de sa force et de sa dignité.  
« Mais il m'est encore impossible de  
« prévoir les résultats des tentatives  
« auxquelles vont se livrer mes collè-  
« gues pour éviter d'accroître dans des  
« proportions trop considérables le  
« déficit de cette année. »

Où, mais il y a l'impôt sur le  
revenu ?  
« Il serait chimérique d'espérer que  
« l'établissement de l'impôt sur le  
« revenu suffira pour remédier à cette  
« situation difficile. »

L'impôt sur le revenu, que M.  
Poincaré veut n'affectant ni une forme  
inquisitoriale, ni un caractère vexa-  
toire, mais ayant eu pour objet  
la répartition plus juste des charges  
des contribuables, ne pourra pas, en  
effet, coexister avec le maintien de  
toutes nos contributions directes. Il  
entraînera fatalement la suppression  
de certaines d'entre elles et il ne  
procure donc, au total, « que des  
ressources limitées, qui devront être  
d'ailleurs réservées, « autant que  
possible », comme gages des réforma-  
tions sociales et particulièrement des  
retraites ouvrières votées par la  
Chambre et à l'étude au Sénat.

Le déficit à remplir d'abord, le gage  
à réserver ensuite.  
Au surplus, l'impôt sur le revenu  
sera-t-il voté à temps pour fournir au  
budget de 1907 les ressources de son  
équilibre ? Sera-t-il même voté ? O  
sait que la Chambre dernière dut  
l'abandonner sur le chantier, la  
majorité n'ayant pu tomber d'accord  
ni sur son principe, ni sur sa portée,  
et il faudra, dans tous les cas, si on  
arrive à le mettre debout à la Chambre  
arriver à s'entendre avec le Sénat et  
le Sénat est rarement de l'avis de la  
Chambre sur la question financière ;  
il est très regardant sur ce chapitre,  
s'il est trop indulgent sur d'autres.

Où qu'on jette les yeux, c'est la  
dépendance qu'il faut enlever, l'économie

qu'il faut réaliser, si l'on ne veut  
entrer dans la voie des impôts nou-  
veaux ou, ce qui serait plus désastreux  
encore, dans celle de l'emprunt à jet  
continu qui est la porte ouverte sur la  
banqueroute.

L'impôt sur le revenu est une  
ressource « bilimérique », M. Poincaré  
voit plutôt le salut dans l'économie,  
mais dans une économie d'un produit  
large et permanent telle que pourrait  
être celle des simplifications adminis-  
tratives « qui seraient le résultat de  
la décentralisation. C'est, évidemment,  
le projet amorcé par le ministère avec  
la suppression des sous-préfectures.  
Sans cette déclaration administrative,  
« on ne pourrait réchauffer dans notre  
pays tant de foyers refroidis ni raviver  
tant d'énergies dormantes », sans elle  
non plus il n'est pas possible de  
trouver « les économies rigoureuses  
et permanentes qu'exige impérieuse-  
ment, et aujourd'hui, le rétablisse-  
ment indispensable de l'équilibre  
budgétaire ».

Reste à savoir si la majorité radicale  
voudra « mettre résolument à cette  
réforme productive à tous les points  
de vue et aura assez de sagesse pour  
résister à l'aspersion socialiste et  
ajourner les réformes coûteuses  
jusqu'à ce que le budget équilibré et  
enrichi lui fournisse les ressources.

Georges LAURENCE

### INFORMATIONS

Le Président de la République, en cours de  
voyage qu'il fera à Tourcoing, où il présidera  
la fête fédérale de gymnastique, recevra aux mis-  
sions chargées officiellement par le gouvernement  
belge de venir le saluer.

Cette réception aura lieu à l'hôtel de ville ; elle  
précèdera la réception des autorités locales.  
La mission belge sera composée de trois  
fonctionnaires, parmi lesquels le gouverneur  
de Hainaut et le général d'état-major Danane.

Le train spécial présidentiel quittera la gare  
de Nord le soir même onze heures et sera  
de retour le soir même onze heures et demie.  
L'horaire du voyage n'est pas encore définitive-  
ment arrêté.

Le ministre tient des réunions répétées  
qui sont motivées par la nécessité de régler  
toutes les questions se rattachant à l'acte  
de l'établissement du projet de loi de 1907 et  
d'autre part, aux questions que soulève le  
programme de réforme que la cabinet procède  
l'initiative de proposer à la Chambre nouvelle.  
En ce qui concerne le budget de 1907, la tâche  
est fort laborieuse ; il s'agit d'établir l'équilibre  
tout en donnant ces deux ministères de la guerre  
et de la marine des ressources suffisantes pour  
satisfaire à toutes les nécessités de la défense  
nationale.

Le réajustement n'est pas encore arrêté.  
En ce qui concerne le programme de réformes,  
on sait déjà qu'il comprend six projets de loi  
principaux :

- 1° Impôt sur le revenu ;
  - 2° Réforme des Conseils de guerre ;
  - 3° Régénération et décentralisation admi-  
nistrative ;
  - 4° Régénération de contrat de travail ;
  - 5° Associations de fonctionnaires ;
  - 6° Révision de la loi sur les mines.
- Ces six lois sont les premiers projets, celui relatif  
à l'impôt sur le revenu et celui concernant la  
réforme des conseils de guerre, qui paraissent  
devoir être soumis d'abord à la Chambre.

Le second projet d'avis pour l'action de  
M. Briceau à la présidence de la Chambre.  
Pour les vice-présidents, on met bien en avant  
les noms de MM. Cailheux, Miegnot, Ribier,  
même celui de Jaurès, mais il est à peu près  
certain que M. Guyot-Dessaigne et Bartheaux  
rempliront M. Doumergue, aujourd'hui minis-  
tre, et M. Gervais-Rachy, qui n'a pu être réélu  
Bancard directeur, le premier aussi d'entre eux,  
au point de vue de la présidence ministérielle  
présidé par M. Gromyphie et le Dème, à pro-  
pos de la déclaration gouvernementale en réponse  
à l'adresse qui avait été récemment lue  
discours du Trône. M. Gromyphie a osé au  
devant d'un échec qui dépasse les espérances de  
ses pairs adversaires puisque l'assemblée de la  
Douma, moins de trois mois, a révoqué le  
Le comte Herold lui-même, dont les sentiments  
modérés ont servi de point d'appui, a affirmé que le  
Dème ne pourrait prendre une autre décision.

Et l'issue de la séance a opposé l'un à l'autre  
avec abondance le point de vue de l'Assem-  
blée et celui de gouvernement.

On attend les résolutions de la loi. Le retrait  
du ministre équivaudrait à l'abrogation des lois  
constitutives et assurément le triomphe des con-  
ditions démocratiques. L'opinion russe qui s'élève  
de plus en plus aux manifestations de la  
Douma est très surveillée.

Les autres pays ne sont pas passés à l'ordre  
des crises ministérielles que la nôtre.

En Italie, elles sont à l'état endémique. De  
même en Autriche-Hongrie.  
En Autriche, le ministère du prince de Heben-  
lobe s'est fait qu'il paraît et disparaît. A Béda-  
pest, on retire ses ministères comme une  
victoire hongroise. On y félicite le premier ministre  
de Hongrie d'avoir obtenu la souveraineté, malgré  
l'opposition du prince de Hebenlobe, les deux  
Etats sont liés par un simple traité de commerce  
et non par une union économique indissoluble.

Tout l'Espagne est en fête pour le mariage  
royal. Grande fête l'impératrice des Madrilènes  
de savoir et à la réalité correspondait à la grande  
image de leur jeune souverain dont des portraits,  
multipliés à l'infini, avaient par avance, charmé  
leur vue, et leur adhésion n'a plus com-  
me honneur, lorsqu'il est constaté que cette assem-  
blée avait été surprenue par l'élégance et le gracieux  
de la princesse royale, à la princesse blonde, « comme  
dans la somme de sa jeunesse, sur son visage, on  
sent des virginités protocolaires, révérencielles et  
« piécques », ces compliments admiratifs dont  
« au fidèle d'organiser un concours pour faire  
honneur de recueillir à la princesse, mais qui sur-  
passent les plus exotiques et spontanés de la bouche  
de la peuple même, sans que la familiarité de  
« bon aloi en eût le respect.

Une instruction ministérielle vient de paraître,  
indiquant dans quelles circonstances l'armée peut  
être autorisée à prêter son concours effectif à des  
œuvres ou entreprises civiles. A l'avenir, l'auto-  
rité administrative devra toujours être consultée,  
quel que soit le demandeur, par l'autorité mili-  
taire qui a le pouvoir de décision.  
Il ne devra en résulter aucune gêne pour le  
service ou pour la discipline. On devra éviter  
autant que possible de priver les militaires de  
repos du dimanche.

Le concours collectif ou individuel de l'armée  
en faveur des œuvres de bienfaisance ou de la  
guerre ou de la défense de l'Etat.

Pour les fêtes de charité ou de bienfaisance,  
tant qu'il ne concerne pas le service militaire,  
l'armée ne prêter son concours que lorsqu'il  
aura lieu de soulager les infortunes ayant causé  
non deuil national.  
Selon les conditions particulières pour les  
travaux agricoles, confiseurs, remise de dra-  
peaux, musées, maîtres d'armes, maîtres de  
gymnastique, associations publiques d'œuvres,  
vélocipèdes et pétanques, concours de tir,  
œuvres militaires, etc.

En ce qui concerne la participation aux fêtes,  
l'armée concourra et certains travaux particuliers,  
l'armée concourra, en la présidence, le plus  
des conditions de concours militaires.

Un ancien régiment de Louis XIV et de  
Napoleon.

À Metz se célébreront en ce moment de grandes  
fêtes en l'honneur de 200<sup>ème</sup> anniversaire de  
régiment d'infanterie bavaroise, qui tient garnison  
dans la cité messine depuis le 13 mars 1871.  
Il n'est pas sans intérêt de rappeler, à cette  
occasion, que le 4<sup>ème</sup> bataillon n'est autre que l'an-  
cien « Royal-Éclair », régiment qui fut au ser-  
vice de la France sous Louis XIV... puis sous  
Napoleon I<sup>er</sup>. Il se distingua, en effet, à Auster-  
litz, à Iena et Reipzig. Il fut héroïque à la  
Bérésina.

On voit donc qu'il y a beaucoup de gloire fran-  
çaise dans le passé de ce régiment bavarois qui l'on  
fête maintenant à Metz, — et qui est peut-  
être, — le premier — en 1700, M. de St-Jure,  
chevalier de Méry, dont on peut encore voir le  
tombeau au château de Nancy-la-Mort.

Mérovil d'est réélu l'Assemblée plénière  
de l'Épiscopat français, dans les salons de l'arche-  
vêché de Paris.

Le archevêque de Paris ne réside, 127,  
rue de Grenelle, que depuis 1843, dans cet hôtel  
bâti par l'architecte Chéruin, pour la famille  
De Quélet. Mgr Sibour d'installa le premier  
dans cet hôtel qui furent établis, sous le Régime  
romain, les bureaux de Bonaparte et où résida  
l'ambassadeur d'Autriche sous la Régence de Louis-  
Philippe. Le salon où se tient la réunion des  
évêques est complètement d'après un style  
Louis XV, comme l'explique le d'été de construction  
: on y admire des colonnes torses avec baguettes  
dorées, de magnifiques pilastres en bois sculpté  
et des grâces superbes. Trois sont occupés en  
fonction de la hauteur de la pièce de son sur le  
jardin : deux autres paires, avec parties d'arcades,  
jardins : deux autres paires, avec parties d'arcades,  
d'après sur le vestibule. Cette disposition donne  
à la pièce la forme d'un rectangle affectant une  
forme octogonale à cause d'un pas couverts des  
deux extrémités, une entrée d'une marche de  
haut a été élevée contre les fondations pour les  
trois entrées, sous la présidence collective  
d'après la réunion délibérée.

Le cardinal Richer, dont la promotion au  
cardinalat date de 1890, est en mission ; le cardinal  
Léon, qui a reçu le chapeau en 1893, a en

droite, et le cardinal Coullié, à gauche ; il  
est prince de l'Église que depuis 1897.

Il y a 73 prières prévues sur 84 qui comptent  
la France ; il y a 3 absences pour raisons de  
santé et 5 vacances de siège.

D'une interview épiscopale prise la veille de la  
réunion :  
— Que se passera-t-il ?  
— Rien qui de fort simple. Nous répondrons  
à des questions posées. Le Pape nous demandera  
notre avis individuel d'abord et ensuite collectif,  
puisqu'il pourra y avoir et qu'il y aura certai-  
nement discussion sur l'application pratique de la  
loi de séparation. Cet avis, chassé de nous la  
donnera et le soutiendra. On rassurera les épisco-  
paux, on démontrera, si le point est mal par-  
tir, le caractère de la loi, des et allégations, et l'on  
conviera la loi à Rome. Voilà.

— Comment sera-t-elle ?  
— Non. Un grand d'après des saints, prom-  
des règles de discipline. Nous ne ferons rien de  
tout cela de nous. Nous sommes une commission  
consultative à laquelle on ne reconnaît même pas  
le droit de leur aller-même et autoriserait  
une décision. C'est le Pape, qui, après avoir pris  
connaissance de nos sentiments communs, pro-  
posera... Il y a trois théories en présence : la  
théorie de la soumission absolue, la théorie de la  
relation laïque, la théorie de l'économie  
dans les relations. Deux modes de transac-  
tion sont possibles. Dans le premier, le Pape  
qui le ministre, qui en fond on se soumet pas plus  
que nous de fermer les yeux — vers le dis-  
cours récent de M. Berthou — mit ce pas de  
sien. Il s'agit pour cela qu'à considérer les  
fabriques actuelles comme des associations auto-  
nommes de fait et à leur faire d'office de dévolution  
des biens sans démantèlement d'autre sorte les violents  
arrivés étrangers.

— L'union mode ?  
— L'union mode dépend du pape. Le Pape  
autoriserait certaines personnes à se présenter pour  
obtenir la dévolution des biens. Les règles con-  
cernées, seront celles, puisque c'est la loi,  
donnera l'investiture, qui fera la dévolution.

— C'est fort ingénieux. Mais il est toujours la loi  
et croyez-vous que le gouvernement puisse faire  
? Le gouvernement est en accord de tous  
d'ailleurs on n'a jamais cessé de négocier avec  
Rome.

— Sous Rouvier, oui...  
— Sous Briand, plus amicalement et c'est possible  
que sous Rouvier...

### CHRONIQUE LOCALE TOURCOING

#### Que sera l'Avenir ???

Maintenant que l'effervescence électorale  
est passée, et que le nouveau cabinet  
législatif est tenu sa première séance, il faut  
se décider à examiner, sans passion, et qui  
se décidera tranquillement pendant le  
cours de cette législature.

Tout d'abord il importe de faire remarquer  
que les Radicaux et les Radicaux socialistes  
se sont intelligemment servis des collec-  
tivistes, pour accroître le nombre de leurs  
représentants, au point que, dans la nou-  
velle chambre, il leur sera possible de  
gouverner avec leurs propres forces, sans être  
d'abord sans le concours des autres fractions  
politiques. Les révolutionnaires ont tiré les  
marrons du feu, et ce sont les Radicaux de  
toutes nuances qui les ont mangés.

Comme on le voit, il y a rien de nouveau  
sous le soleil, depuis l'époque où vivait  
notre grand Fabius.

Est-ce à dire que les Radicaux pourront  
gouverner en paix ? C'est dépendra d'eux et  
des questions qu'ils soumettront aux dé-  
légués de la Chambre !  
Il nous paraît qu'il leur sera malaisé  
d'éviter cette importante question de l'impôt  
sur le revenu, mais pour peu qu'ils y ten-  
chent, ils pourront être assurés, que les  
collectivistes, leurs anciens alliés, ceux à  
qui ils doivent la situation politique qu'ils  
occupent, ne manqueraient pas de leur ar-  
cher de force, certaines propositions qui  
seront inévitables avec leurs intérêts  
personnels. Car, est-il besoin de le dire, les  
Radicaux sont presque tous des bourgeois  
sévères, qui, sous leurs prétextes, acceptent  
de bons grâces d'être privés de leurs  
biens ?  
Post-États après-là l'Éclair sur les reven-  
ditions exagérées de leurs alliés, sous le  
prétexte de nouvelles vexations contre  
l'Église !  
Il apparaît, dans les cercles bien informés,  
que telle est bien leur intention, mais nous